



St-Martin d'Hères, le 18 septembre 2026

Un nouveau Pôle de conservation d'ici à 2028

Le Président du Département Jean-Pierre Barbier et la Directrice du pôle Architecture et patrimoines de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Sophie Onimus-Carrias, aux côtés du Vice-président en charge de la culture, du patrimoine, du devoir de mémoire et de la coopération internationale, Patrick Curtaud, et des Vice-présidents Julien Polat et Anne Gérin, ont lancé le chantier de construction du nouveau Pôle de conservation et ateliers des musées du Département, en présence du Maire et de l'architecte Bernard Desmoulin. Les Archives départementales sont sorties de terre en 2021 pour conserver 39 kilomètres linéaires d'archives. C'est au tour des collections des musées départementaux d'avoir leur bâtiment en propre pour conserver 1 million d'objets et œuvres.

En moyenne, un musée n'expose que 15 % de ses collections¹. Autrement dit, 85 % sont dans des réserves. Or, les réserves actuelles et historiques de 8 des 11 musées départementaux² et du service patrimoine culturel du Département sont aujourd'hui saturées, situées sur des sites différents, n'appartenant pas au Département et ne présentant pas des conditions de conservation adaptées.

Face à ce constat sans appel, le Président du Département Jean-Pierre Barbier, et les Vice-président Patrick Curtaud et Bernard Perazio, ont annoncé le 18 septembre 2018, lors de la pose de la première pierre des Archives départementales, il y a tout juste 8 ans jour pour jour, la construction d'un nouveau bâtiment dédié à la conservation de l'ensemble des réserves actuelles, qui rassemblent aujourd'hui près d'un million d'œuvres et objets.

Les musées départementaux et le service du patrimoine culturel conservent en effet une grande diversité de collections dans des domaines très variés : ethnographie, archéologie, arts graphiques, photographie, beaux-arts, sciences et techniques... de la préhistoire au XXI^e siècle. Nombreuses sont les œuvres en matière organique, par essence très fragiles et en métal, qui

¹ Enquête réalisée par le Conseil international des musées, Les réserves muséales à travers le monde, 2024

² Le musée Arcabas expose l'entièreté de sa collection, les collections du musée de l'Ancien Evêché sont celles du Musée dauphinois et le musée de Saint-Antoine-l'Abbaye a ses réserves propres.



exigent des conditions de conservation bien particulières, afin de limiter leur vieillissement prématuré et leur altération.

Le Pôle de conservation

Près de 9000 m² de surface de plancher, découpé en 17 réserves notamment, permettront dès 2028 la conservation de ces œuvres et objets, regroupés selon la nature des matériaux qui les composent au sein de chaque réserve, dans des conditions de température, d'hygrométrie et de sécurité optimales, permettant de respecter pleinement la réglementation du code du Patrimoine qui s'impose aux musées. Les musées ont l'appellation « musées de France » décerné par le Ministère de la culture avec ses exigences en termes de conservation et d'étude des collections.

En parallèle de l'opération de construction de ce bâtiment, dès 2022, un chantier de transfert des collections nécessitant la participation d'une trentaine d'agents à des degrés divers, a débuté afin de préparer le déménagement de cette collection. Dépoussiérage, consolidation ou stabilisation, conditionnement avec un souci d'optimisation de l'espace, classement pour déterminer la salle qui lui correspondra, et répertoriage, puis mise sur palette pour se tenir prêt à partir, dès l'ouverture du futur bâtiment en 2028. Il s'agit à la fois de n'apporter ni poussière, ni insecte dans le nouveau bâtiment, et de répertorier l'entièreté des collections.

Les ateliers

A ce pôle de conservation viendront s'ajouter dans le bâtiment des ateliers répondant aux attentes actuelles en termes d'ergonomie des postes de travail et de fonctionnalité des locaux. Il s'agira, d'une part, de permettre le travail des chargés de collection, principalement, et, d'autre part, celui de l'équipe technique qui monte les expositions temporaires.

Une dizaine d'agents pourront ainsi venir travailler au plus près des collections dans des bureaux et espaces adaptés aux formats et typologie des objets. Récolement, constat d'état, inventaire, prise de vue... sont le lot quotidien des chargés de collection, des photographes mais aussi des conservateurs-restaurateurs qui veillent sur ce patrimoine riche et souvent emprunté pour des expositions temporaires, en Isère et en France.

Une autre petite dizaine - menuisiers, éclairagiste, socleur, peintre... - auront des locaux adaptés pour créer les nouvelles scénographies des expositions temporaires, réalisant vitrines, socles, podiums, systèmes d'éclairage... Conservés dans ce lieu, ces objets et mobiliers pourront ainsi être plus facilement mutualisés, transformés et réutilisés dans un souci de responsabilité environnementale. Seront également présents sur site, les gestionnaires techniques de bâtiments de la Direction de la Culture qui veillent sur les équipements culturels départementaux (qui représentent plus de 55 000 m²).



Un bâtiment sobre

Spécialiste des musées et des espaces de réserves, le bâtiment est conçu par l'architecte Bernard Desmoulin, qui a notamment signé les réserves du musée Rodin, le centre de conservation et d'étude de Lorraine à Metz et la refonte du Musée de Cluny, musée national du Moyen-âge à Paris. Il est membre de l'Académie des Beaux-Arts, prix de l'équerre d'argent 2009 et Directeur de l'Appartement d'Auguste Perret à Paris.

Bien que non soumis à la RE 2020 du fait de la destination des locaux, le bâtiment, de par sa conception et les choix techniques adoptés, est conçu dans une démarche de sobriété énergétique. Le recours à la géothermie sur sondes sèches (qui a obtenu des subventions ADEME et ALEC) permettra de couvrir 95 % des besoins de chauffage, de climatisation et de déshumidification du Pôle de conservation, les panneaux photovoltaïques couvriront 99 % du talon de sa consommation électrique.

Le montant global de la construction de ce nouveau Pôle de conservation et ateliers des musées s'élève à 24 M€ TTC, dont 1,6 M€ pris en charge par l'Etat, dans le cadre du CPER, et près de 200 000 € de l'ADEME.

« Parler des collections, c'est parler de cette part de nos musées qui passe de l'ombre des réserves à la lumière des expositions. Mais les conserver et leur éviter l'usure du temps est un réel défi. Ce pôle sera, comme le sont les Archives, emblématique de notre volonté de conserver et d'étudier tous les patrimoines afin de les transmettre aux générations futures. C'est une nouvelle pierre à l'édifice de la culture pour tous, que nous bâtissons depuis maintenant de nombreuses années. »

Jean-Pierre Barbier, président du Département de l'Isère

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr